

## **RETRAITES : LE RETOUR !**

Après des mois d'atermoiements, le Président Macron et son gouvernement envisagent de reculer l'âge de départ en retraite et/ou d'allonger la durée de cotisation.

Après avoir songé à introduire un article ou un amendement dans le **Projet de Loi de Financement de la Sécurité Sociale** et recourir au 49-3, on s'oriente vers une "concertation" des organisations syndicales entre le 10 octobre et la mi-décembre.

**Le texte pourrait ensuite être débattu au Parlement jusqu'à fin mars et les premières mesures pourraient entrer en vigueur dès l'été 2023.**



Mais on connaît la chanson : on consulte pour la forme les syndicats, on s'épargne un débat de fond devant les Assemblées, toujours sous la menace du 49-3 et ... "Enveloppé, c'est pesé" :

**NON AU DÉNI DE DÉMOCRATIE !**

**Repoussons le projet Macron :**

- **construisons un mouvement social d'ampleur ;**
- **votons FSU** aux élections professionnelles de décembre 2022 !

**Reculer l'âge de départ ou allonger la durée de cotisation :**

**C'EST NON !**

**Une question de bon sens ?**

**FAUX !**

**Qu'est-ce qui se cache derrière l'offensive contre les retraites ?**

Derrière ce projet, il y a tout le non-dit néo-libéral.

On le trouve explicité pour la première fois dans un rapport de la Banque Mondiale de 1994.

Ses recommandations, un système à trois piliers :

- premier pilier obligatoire : un système public d'assistance financé par l'impôt, chargé de verser un minimum vieillesse (20% du salaire moyen !).
- second pilier obligatoire : des comptes d'épargne individuels, financés par des cotisations obligatoires et gérés par des fonds de pension.
- troisième pilier facultatif : une épargne individuelle.



On comprend mieux : la finance lorgne sur ces sommes considérables qui échappent au marché (329 milliards d'euros en 2019) !

Voilà pourquoi Macron promet régulièrement d'assurer un minimum retraite et camoufle la baisse des pensions futures.

**Repoussons le projet Macron :**

- **construisons un mouvement social d'ampleur ;**
- **votons FSU** aux élections professionnelles de décembre 2022 !

## **Retraite à 65 ans, c'est NON !**

### **La retraite, c'est l'affaire des retraités ? FAUX !**

**La retraite, c'est d'abord du salaire. Cela concerne donc tous les actifs.**

C'est du salaire car le système de retraite par répartition est alimenté par des cotisations (*salariales et employeur*) qui sont la part socialisée de nos salaires. Contrairement à ce que disent les capitalistes, ce ne sont pas des « charges ».

Pour nous fonctionnaires, selon le Code des pensions, notre retraite est « un traitement continué ».

#### Article L.1

La pension est une allocation pécuniaire et viagère accordée aux fonctionnaires civils et militaires, et, après leur décès, à leurs ayants cause désignés par la loi, en rémunération des services qu'ils ont accomplis jusqu'à la cessation régulière de leurs fonctions.

Le montant de la pension, qui tient compte du niveau de la durée et de la nature des services accomplis, garantit en fin de carrière à son bénéficiaire des conditions matérielles d'existence en rapport avec la dignité de sa fonction.



### **Repoussons le projet Macron :**

- **construisons un mouvement social d'ampleur ;**
- **votons FSU** aux élections professionnelles de décembre 2022 !



## **Retraite à 65 ans, c'est NON !**

### **Fonctionnaires : des privilégiés ?**

Macron a annoncé la suppression des régimes spéciaux de retraites. Il reprend démagogiquement les arguments des libéraux de toutes les époques : ce serait injuste et inéquitable. Encore des idées reçues et de la manipulation !

### **Injuste ? C'EST FAUX !**

Les régimes spéciaux ont été conçus pour répondre à des situations de travail particulières ou pénibles.

Le régime des égoutiers permet un départ en retraite anticipé en raison des conditions d'exercice classées comme "insalubres". De fait, les égoutiers meurent, en moyenne, 13 ans plus tôt que la moyenne des Français. Dans le régime des enseignants (le code des pensions), le calcul de la retraite sur l'indice des six derniers mois permet de compenser l'absence de primes, les carrières linéaires et une rémunération en moyenne inférieure à celle du privé à qualification équivalente.



### **Inéquitable ? C'EST FAUX !**

En réalité, le taux de remplacement est quasi identique dans le Privé et le Public.

- La Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques a établi que pour la génération de 1946 ayant une carrière complète, le rapport entre le dernier salaire et la première pension s'élève à 75,2% dans le Privé et à 73,9% dans le Public.
- la Cour des Comptes précise que "des règles différentes n'induisent pas des inégalités de retraite, de même, au demeurant, que des règles similaires appliquées à des populations différentes ne garantissent pas nécessairement l'équité" (octobre 2016).

**Bref, les fonctionnaires ne sont pas des privilégiés. Public-Privé, même combat !**

### **Repoussons le projet Macron :**

- **construisons un mouvement social d'ampleur ;**
- **votons FSU** aux élections professionnelles de décembre 2022 !